

Pétition pour l'arrêt des ampoules basse consommation

Préservons les générations futures contre le désastre du mercure !

À Monsieur Manuel Valls, Premier ministre :
"Dès le début de votre mandat, faites un geste pour nos enfants !"

Elles cumulent quatre inconvénients majeurs : elles contiennent du mercure, très toxique, et elles émettent à la fois des UV, des radiofréquences et des basses fréquences, ce qui en fait le produit le plus polluant à avoir été commercialisé à des centaines de millions d'unités sur l'ensemble de la planète.

La toxicité du mercure :

C'est une substance "très toxique pour la santé humaine", dont les vapeurs sont "très bien absorbées par voie respiratoire". "Une fois dans la circulation sanguine, il diffuse facilement à travers les membranes et se distribue à travers tous les organes, s'accumule au niveau du cerveau où il affecte les neurones sensitifs et moteurs, traverse facilement la barrière placentaire et présente donc des risques pour le fœtus." *Guide de gestion du mercure* de L'Institut national de santé publique du Québec.

"Des troubles neurologiques apparaissent en cas d'exposition prolongée à des teneurs de 15 à 30 microgrammes par mètre cube d'air. Valeurs à ne pas dépasser : de 0,05 à 0,2 microgrammes par m³ d'air". Dr Robert Garnier, *Centre Antipoison de l'hôpital Fernand-Widal à Paris, cité par Sciences et Vie, septembre 2010.*

Le reportage diffusé sur la chaîne publique France 2, dans l'émission *Envoyé Spécial*, le 28 avril 2011 montrait d'une part que **les ouvriers qui les fabriquent en Chine sont malades à cause des méfaits du mercure** et d'autre part que **ces ampoules, lorsqu'elles sont collectées, ne sont pas recyclées mais seulement brisées et stockées à l'air libre, dans des sacs à même le sol, dans une usine en France.**

<http://envoye-special.france2.fr/?page=les-reportages-en-video&id_article=3437>

Autre inconvénient : **le gaz de mercure fuit au fur et à mesure de l'utilisation.**

La teneur en mercure d'une seule ampoule (2 à 5 milligrammes, valeur annoncée par les fabricants mais impossible à contrôler) est **100 000 à 25 000 fois supérieure** aux valeurs à ne pas dépasser dans l'air. Et à l'échelle planétaire, le mercure de centaines de millions de lampes se retrouvera fatalement, à plus ou moins long terme, **dans la chaîne alimentaire.** (Plus d'info sur www.santepublique-editions.fr)

Il est impensable que des produits aussi toxiques continuent d'être imposés à nos concitoyens, qui plus est avec l'estampille "écolo". Les industriels de l'électricité devraient, sans délai, purement et simplement renoncer à les faire produire et arrêter de les commercialiser pour revenir aux ampoules à incandescence (voir les inconvénients des ampoules à halogène basse consommation et des LED sur le site www.santepublique-editions.fr).

C'est pourquoi nous vous demandons d'interdire l'importation et la commercialisation des ampoules basse consommation fluocompactes et d'autoriser de nouveau les ampoules à incandescence de 40 et 60 watts, pour que chacun puisse s'éclairer sans s'intoxiquer ni empoisonner ses enfants, sans attendre leur retrait du marché européen en 2020, conformément à la Convention de Minamata signée le 19 janvier 2013 par 140 pays, dont la France.

	NOM	Prénom	Adresse	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				